Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212200240-20251219-1012202504-DE

Commune de CALANHEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1012202504

Séance du 10 décembre 2025

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation :05/12/2025
Date d'affichage : 05/12/2025

Le 10 décembre à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents : Jobic, Briand, Le Bris, Parcheminer, Le Naoutout, Le Bourg, Bourdonnec
Procurations : Chambry à Jobic
Etaient absents : Le Morvan et Chambry,
Secrétaire de séance : Le Bourg Mélanie

Objet de la délibération : **Modification simplifiée n°1 du PLUI de Guingamp-Paimpol Agglomération – Avis de la commune**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification de droit commun des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) ;

VU la délibération DEL2023-12-254 du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

VU l'arrêté du Président n°2025-10-046 en date du 13 octobre 2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DEL2025-10-237 en date du 21 octobre 2025 définissant les modalités de mise à disposition du public ;

VU le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier en date du 14 novembre 2025 ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC

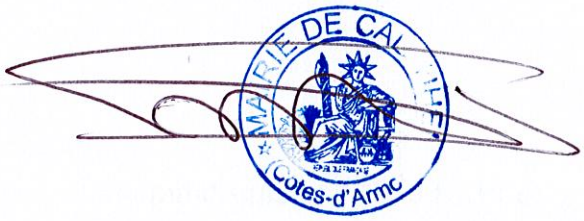
Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212200240-20251219-1012202504-DE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'émettre** un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance





Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC